

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 358**2 avril 2003****SOMMAIRE**

Alfri Holding S.A., Luxembourg	17183	Dover Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	17174
Alpha Conseil S.A., Luxembourg	17150	Dover Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem-	17166
AMB European Finco, S.à r.l., Luxembourg	17177	bourg	
AMB European Holding, S.à r.l., Luxembourg	17173	Dover Luxembourg S.N.C., Luxembourg	17175
Atelier d'Architecture din @ 3 Muller & Simon, S.à r.l., Luxembourg	17157	Dufays Carrelages, S.à r.l., Luxembourg	17142
Atelier d'Architecture din @ 3 Muller & Simon, S.à r.l., Luxembourg	17158	Duferco Industrial Investment S.A., Luxembourg	17150
Atollex S.A.H., Luxembourg	17174	Duplitape S.A., Luxembourg	17172
Ausy Luxembourg S.A., Luxembourg	17164	Duplitape S.A., Luxembourg	17172
B.I.C.L., S.à r.l., Bureau Informatique Comptable Luxembourgeois, Strassen	17171	East Europe Investments Holding S.A., Luxem-	17169
B.I.C.L., S.à r.l., Bureau Informatique Comptable Luxembourgeois, Strassen	17171	bourg	
B.I.C.L., S.à r.l., Bureau Informatique Comptable Luxembourgeois, Strassen	17171	Elefant S.A., Luxembourg	17150
Bagnoles S.A., Luxembourg	17152	Equal-plus S.A., Luxembourg	17167
Bagnoles S.A., Luxembourg	17152	Equilease International S.A., Luxembourg	17184
Benesec S.A., Luxembourg	17151	Esprit Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	17179
Britafin S.A., Luxembourg	17166	Euro Mall Luxembourg S.A., Luxembourg	17182
Caillebotis Polyester Trading CPT S.A., Luxem-	17169	Euro Mall Ventures, S.à r.l., Luxembourg	17181
bourg		Express Services S.A., Luxembourg	17153
Campocity International AG, Bertrange	17167	Famlux S.A., Luxembourg	17168
Cerbero Holding S.A., Luxembourg	17178	Fetucci Holding S.A., Luxembourg	17178
Comast S.A., Luxembourg	17170	Fimim Co S.A.H., Luxembourg	17138
Comed Holding S.A., Luxembourg	17153	Financière Baucalaise S.A.H., Luxembourg	17179
Comipal A.G., Luxembourg	17139	Financière d'Ancone S.A., Luxembourg	17181
Compagnie de Participations Industrielles et Agri-	17155	Financière d'Ibis S.A., Luxembourg	17182
coles S.A., Luxembourg		Financière de Vignay S.A., Luxembourg	17183
Costraco Holding S.A., Luxembourg	17177	Financière des Dahlias Holding S.A.H., Luxem-	17170
Cult Mix, S.à r.l., Luxembourg	17154	bourg	
Cult Mix, S.à r.l., Luxembourg	17154	Financière Samarie S.A.H., Luxembourg	17180
Cyclamen S.A., Luxembourg	17177	Firev S.A., Luxembourg	17151
D.T.L. S.A.H., Luxembourg	17176	Fobe Investments S.A., Luxembourg	17168
Dalstone Group S.A., Luxembourg	17178	Garden Design, S.à r.l., Fentange	17180
Darmor S.A., Luxembourg	17142	Global Unicorn Asset Holdings, S.à r.l., Luxem-	17180
De Wielingen Holding S.A., Luxembourg	17176	bourg	
Digital Funds, Sicav, Luxembourg	17152	Grinlux Holding S.A., Luxembourg	17153
Ditco Participations S.A., Luxembourg	17176	Honestas S.A., Luxembourg	17141
Double One S.A., Luxembourg	17170	Honestas S.A., Luxembourg	17141
		Iberian Opportunities Fund, Sicav, Luxembourg .	17179
		International Business Center Investors, S.à r.l.,	17179
		Münsbach	
		International Mark Management (I.M.M.), Luxem-	17174
		bourg	

International Real Estate Management S.A., Luxembourg	17173	Re Luxembourg S.A., Luxembourg	17152
Investissement International Immobilier S.A. (I.I.I.), Luxembourg	17172	Renaissance Management Co Holdings S.A., Luxembourg	17140
Irony S.A., Luxembourg	17149	RIF S.A.H., Luxembourg	17175
Isolation S.A., Ehlerange	17156	RIF S.A.H., Luxembourg	17175
Isolation S.A., Ehlerange	17157	RVS Services, S.à r.l., Luxembourg	17142
IXXL Multimedia S.A., Steinsel	17155	Santamaria S.A., Luxembourg	17173
K.I.Z. Luxembourg S.A., Luxembourg	17150	SCI du Nussbaum, Luxembourg	17174
Kiwanis Club Mondorf-les-Bains, A.s.b.l., Mondorf-les-Bains	17158	Schwewi S.A., Luxembourg	17169
Laurasia Holding S.A., Luxembourg	17183	SOFITRA S.A., Société de Financement pour les Transports, Luxembourg	17149
Luxembourg Parkview Group S.A., Luxembourg	17163	Tofin Holding S.A., Luxembourg	17182
Luxembourg Parkview Group S.A., Luxembourg	17176	Toscaninvest Holding S.A., Luxembourg	17151
Machinery Industries Finance S.A., Luxembourg	17169	UP Finance S.A.H., Luxembourg	17182
Marfior S.A., Luxembourg	17168	VIP Investments S.A., Luxembourg	17151
Marfior S.A., Luxembourg	17138	Vitec S.A.	17153
Med Holding S.A., Luxembourg	17183	W.P. Stewart Global Growth Fund, Sicav, Luxembourg	17138
Omega Software S.A., Luxembourg	17184	Window Decoration International, S.à r.l., Bertrange	17171
Omega Software S.A., Luxembourg	17184	Wirly-I.I. S.A., Luxembourg	17154
Omega Software S.A., Luxembourg	17184		
Professorial Advisory Holding S.A., Luxembourg	17139		

MARFIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.822.

Les statuts coordonnés au 2 mai 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2003, Réf. LSO-AC02563, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

MARFIOR S.A.

Signature / Signature

Administrateur/ Administrateur

(009237.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

FIMIM CO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.886.

Les statuts coordonnés au 17 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2003, Réf. LSO-AC02564, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

FIMIM CO S.A.

E. Marchetti / L. Bernasconi

Administrateur/ Administrateur

(009238.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

W.P. STEWART GLOBAL GROWTH FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 54.090.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, Réf. LSO-AC03396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.P. STEWART GLOBAL GROWTH FUND, SICAV

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(009635.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

COMIPAL A.G., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 75.668.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 février 2003

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2001 ainsi que pour la non-tenue de l'Assemblée à la date Statutaire; les mandats d'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005;

4. L'Assemblée acte la démission en date du 27 janvier 2003 de Monsieur Rodney Haigh de son poste d'Administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

5. L'Assemblée décide de nommer Administrateur avec effet immédiat, Monsieur Romain Thillens demeurant professionnellement au 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Nour-Eddin Nijar, Administrateur
- Christophe Blondeau, Administrateur
- Romain Thillens, Administrateur.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005;

6. L'Assemblée décide de transférer le siège social du 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-62210 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, réf. LSO-AB04751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(008867.3/565/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

PROFESSORIAL ADVISORY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.242.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le onze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- La société de droit des Iles Vierges Britanniques ADAM MANAGING SERVICES INC., avec siège social à Tortola, (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Thierry Nowankiewicz, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme PROFESSORIAL ADVISORY HOLDING S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.242), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 février 2002, publié au Mémorial C numéro 859 du 6 juin 2002.

b.- Que le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR), représenté par cent (100) actions nominatives d'une valeur de sept cent cinquante euros (750,- EUR) par action.

c.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est le seul et unique actionnaire de ladite société.

d.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

e.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme PROFESSORIAL ADVISORY HOLDING S.A. est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

f.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

g.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

h.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

i.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualité, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Nowankiewicz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 février 2003, vol. 521, fol. 62, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 février 2003.

J. Seckler.

(004512.3/231/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

RENAISSANCE MANAGEMENT CO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 82.146.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the eighteenth of February.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RENAISSANCE MANAGEMENT LIMITED, R.C. London No. 4166914, a company with registered office at Devlin House, 2nd Floor, 36 St. George Street, Mayfair, London W1S 2FW, United Kingdom, here represented by Mrs Ioulia Gachkova, private employee, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on February 6, 2003.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company RENAISSANCE MANAGEMENT CO HOLDINGS S.A., R.C. Luxembourg B Number 82.146, hereafter called «the Company», was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 23, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1109 of December 5, 2001.
- The corporate capital is presently set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, entirely subscribed and fully paid-in.
- The appearing party has successively become the owner of all the shares of the Company.
- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.
- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.
- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.
- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.
- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary two bearer share certificates numbered I to II which have been immediately lacerated.

Upon these facts the notary stated that the company RENAISSANCE MANAGEMENT CO HOLDINGS S.A. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-huit février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RENAISSANCE MANAGEMENT LIMITED, R.C. Londres n° 4166914, une société avec siège social au Devlin House, 2nd Floor, 36 St George Street, Mayfair, Londres W1S 2FW, Royaume Uni, ici représentée par Madame Ioulia Gachkova, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 février 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme RENAISSANCE MANAGEMENT CO HOLDINGS S.A., R.C. Luxembourg B numéro 82.146, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1109 du 5 décembre 2001.

- La Société a actuellement un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur numérotés I à II lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société RENAISSANCE MANAGEMENT CO HOLDINGS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Gachkova, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, vol. 137S, fol. 98, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

A. Schwachtgen.

(004907.3/230/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

HONESTAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 69.821.

Par la présente, Madame G. Gambucci démissionne avec effet immédiat du poste d'Administratrice de la société HONESTAS S.A.

Luxembourg, le 15 mars 2003.

G. Gambucci.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03105. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008690.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

HONESTAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 69.821.

Dr. iur. C. Revoldini démissionne avec effet immédiat du poste d'Administrateur de la société HONESTAS S.A.

Luxembourg, le 15 mars 2003.

Dr. iur. C. Revoldini.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03107. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008692.2/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

RVS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 67.114.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, Réf. LSO-AC01859, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(008589.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

DUFAYS CARRELAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 49.087.

Il résulte de deux lettres de démission du 15 janvier 2003 que Madame Claudine Gueibe et Monsieur Claude Dufays ont démissionné de leurs mandats de gérant avec effet au 31 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02612.

(008591.3/771/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

DARMOR, Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, rue John Kennedy.
R. C. Luxembourg B 91.939.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the third day of February
Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

1) WESTFIELD CAPITAL FINANCIAL SERVICES LIMITED, a company duly incorporated and existing under the laws of Australia, having its registered office at Westfield Towers Level 24, 100 William Street, Woolloomooloo, New South Wales, 2011 Australia,

duly represented by Mrs. Alessandra Bellardi Ricci, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Sydney Australia, on 31 January 2003,

2) ZED INVESTMENTS PTY LIMITED, a company duly incorporated and existing under the laws of Australia, having its registered office at Westfield Towers Level 24, 100 William Street, Woolloomooloo, New South Wales, 2011 Australia,

duly represented by Mrs. Alessandra Bellardi Ricci, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Sydney Australia, on 31 January 2003,

The proxies, after having been signed *in variatur* by the proxy and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove-stated capacities, have drawn up the following Articles of Incorporation of a public limited company, which they declare organised among themselves:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of DARMOR (the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participation interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further borrow money in any form as well as guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each. The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) consisting of one hundred and sixty thousand (160,000) shares, having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share. During the period of five years, from the date of the publication of these Articles of Incorporation, the board of directors is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued).

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions provided for by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration shall be issued and signed by two directors.

The Company may issue certificates representing bearer shares, which shall bear the indications provided for in article forty-one of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies. These certificates shall be signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one fifth of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 30 September at 11.30 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

D. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is subject to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

E. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office.

F. Financial year - Profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on July 1st of each year and shall terminate on June 30st of the next year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the Articles of incorporation

Art. 18. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the Law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

I. Final clause - Applicable Law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitional Provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on June 30, 2004.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) WESTFIELD CAPITAL FINANCIAL SERVICES LIMITED, aforementioned	24,552 shares
2) ZED INVESTMENTS PTY LIMITED, aforementioned	248 shares
Total:	24,800 shares

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.

2. The following persons are appointed directors:

a) Mrs. Carola Breusch, lawyer, residing at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

b) Mr Henry Kelly, residing at 4, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig, Luxembourg;

c) Mr Rupert Walker, lawyer, residing at Grenville Street, St. Helier JE4 8PX, Jersey.

3. The following person is appointed statutory auditor:

ERNST & YOUNG S.A., having its registered office at 7, Parc d'Activité am Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2004.

5. The general meeting, according to article 60 of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company in relation with this management to any of its members.

6. The address of the Company is set at Espace Kennedy 2nd Floor, 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trois février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) WESTFIELD CAPITAL FINANCIAL SERVICES LIMITED, une société dûment constituée et existant sous les lois d'Australie, ayant son siège social à Westfield Towers Level 24, 100 William Street, Woolloomooloo, New South Wales, 2011 Australie;

dûment représenté(e) par Alessandra Bellardi Ricci, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Sydney, Australie, le 31 janvier 2003;

2) ZED INVESTMENTS PTY LIMITED, une société dûment constituée et existant sous les lois d'Australie, ayant son siège social à Westfield Towers Level 24, 100 William Street, Woolloomooloo, New South Wales, 2011 Australie;

dûment représenté(e) par Alessandra Bellardi Ricci, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Sydney, Australie, le 31 janvier 2003;

Les procurations signées ne varient par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de DARMOR (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et mille euros (EUR 31.000,-), représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Le capital autorisé, incluant le capital souscrit, est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), représenté par cent soixante mille (160.000) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le Conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le Conseil d'administration détermine (et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre).

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur portant les indications prévues par l'article 41 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Ces certificats seront également signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 30 du mois de septembre à 11.30 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

D. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

E. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

F. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

H. Modification des Statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

I. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu au siège social de la Société.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1. WESTFIELD CAPITAL FINANCIAL SERVICES LIMITED, prénommée,	24.552 actions
2) ZED INVESTMENTS PTY LIMITED, prénommée,	248 actions
Total:	24.800 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
 - a) Madame Carola Breusch, juriste, demeurant au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - b) Monsieur Henry Kelly, conseiller économique, demeurant au 4, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig;
 - c) Monsieur Rupert Walker, juriste, demeurant à 22 Grenville Street, St. Helier JE4 8PX, Jersey.
3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:
ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité am Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société au 30 juin 2004.

5. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

6. L'adresse du siège social de la Société est établie à Espace Kennedy 2^e étage, 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussignée, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Bellardi Ricci, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2003, vol. 15CS, fol. 91, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 mars 2003.

P. Bettingen.

(007287.3/202/423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2003.

IRONY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 77.490.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 13 février 2003*

Monsieur Arno' Vincenzo, Monsieur Tonello Lorenzo et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

IRONY S.A.

M.-F. Ries-Bonani / V. Arno'

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01911. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008593.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

SOFITRA S.A., SOCIETE DE FINANCEMENT POUR LES TRANSPORTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 37.965.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 mars 2003 que Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur.

L'élection définitive de Monsieur Pierre Schmit et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant seront votées par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve
- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice-adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

Luxembourg, le 7 mars 2003.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

G. Schneider

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008626.2/535/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

ALPHA CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 56.225.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(008594.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

ELEFINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 38.989.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 10 mars 2003

Le conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008595.3/771/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

K.I.Z. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 37.383.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 juillet 1991, acte publié au Mémorial C n° 3 du 4 janvier 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 avril 1992 et du 23 décembre 1993, actes publiés au Mémorial C n° 421 du 23 septembre 1992 et au Mémorial C n° 155 du 21 avril 1994. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 7 août 2000, acte publié au Mémorial C n° 322 en date du 27 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour K.I.Z. LUXEMBOURG S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(008603.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

DUFERCO INDUSTRIAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 49.308.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 mars 2003 que:

- Monsieur Libert Froidmont, demeurant à 12 rue du Pirlu à B-5561 Vêves / Celles Lez Dinant a été nommé administrateur de la société DUFERCO INDUSTRIAL INVESTMENT S.A.

Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008638.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

VIP INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 65.762.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 juillet 1998, acte publié au Mémorial C n° 765 du 22 octobre 1998, modifié par-devant le même notaire en date du 29 mars 2001, acte publié au Mémorial C n° 988 du 10 novembre 2002. Le capital social a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 28 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C n° 1119 du 23 juillet 2002.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIP INVESTMENTS S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(008607.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

TOSCANINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.597.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(008620.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

BENESEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 14.868.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(008623.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

FIREV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.133.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 novembre 2002

- La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Fait à Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Certifié sincère et conforme

FIREV S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02334. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008730.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

RE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 80.640.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 10 mars 2003

Le conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02648. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(008657.3/771/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

DIGITAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 66.323.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 29 janvier 2003

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de reporter le résultat des opérations globalisé pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2002.

2. de réélire Messieurs Jacques Chahine, Michel Soumillard, Antoine Hennequin représentant de La Mondiale, Jean-Michel Gelhay, Régis Leoni, Christian Schor, Christophe Lambert et Donald Villeneuve, et Mademoiselle Martine Vermeersch en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

3. de réélire DELOITTE & TOUCHE en qualité de réviseur d'entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

Luxembourg, le 30 janvier 2003.

Pour DIGITAL FUNDS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01354. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(008660.3/034/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

BAGNOLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 75.618.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire reportée du 11 mars 2003

La continuation des activités de la société est décidée malgré les pertes cumulées dépassant le capital social pour les comptes au 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme et sincère

BAGNOLES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02941. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(008750.2/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

BAGNOLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 75.618.

—
Les bilan et annexes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02938, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(008751.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

EXPRESS SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.
H. R. Luxembourg B 4.516.

—
AUSZUG

Gemäß einem Verwaltungsratsbeschluss der EXPRESS SERVICES S.A. vom 7. Januar 2003 wurde Herr Francis Kintz, mit Wirkung zum 1. Januar 2003, zum technischen Geschäftsführer («directeur technique») benannt.

Herr Kintz kann die Gesellschaft zusammen mit einer weiteren zeichnungsberechtigten Person vertreten.

Für alle Entscheidungen, welche den technischen Bereich betreffen, ist Herrn Kintz' Unterschrift unbedingt erforderlich.

Luxembourg, den 14. März 2003.

Für gleichlautenden Auszug

A. Marc

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02940. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008663.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

GRINLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 76.997.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 10 mars 2003

Le conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008665.3/771/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

COMED HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.089.

Société constituée le 30 juillet 1999 par-devant Me Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, acte publié au Mémorial C N°799 du 27 octobre 1999.

—
Monsieur Alexis De Bernardi commissaire aux comptes, a démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société COMED HOLDING S.A. établi au 17, rue Beaumont à Luxembourg, a été dénoncé le 7 mars 2003.

Luxembourg, le 7 mars 2003.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008669.3/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

VITEC S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.493.

—
CORFI S.A., domiciliataire de la société VITEC S.A., résilie avec effet immédiat la convention de domiciliation contractée avec ladite société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Le domiciliataire

P. Chantereau

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008673.2/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

CULT MIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 7, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 51.271.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 février 2003

Les associés de la société CULT MIX, S.à r.l., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, le 13 février 2003, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Gabrielle Wagner-Gengler de son poste de gérante de la société est acceptée.
- Est nommé gérant unique en remplacement de la gérante démissionnaire, Monsieur Steve Zwally, employé privé, demeurant à L-8088 Bertrange, 6, Domaine des Ormilles.

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Luxembourg, le 13 février 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03121. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(008672.3/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

CULT MIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 7, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 51.271.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à deux conventions de cession de parts sociales sous seing privé signées par le cédant et les cessionnaires et acceptées par la gérante au nom de la société en date du 12 février 2003, il résulte que le capital social de CULT MIX, S.à r.l. se répartit désormais comme suit:

- Mademoiselle Sandra Parisot, commerçante, demeurant à L-8088 Bertrange, 6, Domaine des Ormilles	490 parts sociales
- Monsieur Steve Zwally, employé privé, demeurant à L-8088 Bertrange, 6, Domaine des Ormilles	10 parts sociales
Total:	10 parts sociales

Luxembourg, le 12 février 2003.

Signatures Pour acceptation au nom de la société

Les associés Signature

La gérante

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03122. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(008728.3/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

WIRLY-I.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.106.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mars 2002

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant au 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, de Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, demeurant au 20, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg et de Monsieur Francesco Ruffini, administrateur de sociétés, via dei Musei, 46, I-Brescia et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 15 mars 2002.

Certifié sincère et conforme

WIRLY-I.I. S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02325. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008738.3/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

IXXL MULTIMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 64.917.

L'an deux mille trois, le 10 mars.

A Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société IXXL MULTIMEDIA S.A., société établie et ayant son siège social à L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro n° 64.917.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Claude Prud'Homme.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Maryse Goedertz.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Jeanne Prud'Homme-Biwer.

Les associés présents à l'assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux sont les suivants:

Madame Maryse Goedertz.	600 actions
Madame Jeanne Prud'Homme-Biwer.	650 actions
Total	<u>1.250 actions</u>

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les objets portés à l'ordre jour.

B.- Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ordre du jour:

Acceptation de la démission de deux administrateurs.

Aveu de faillite de la société.

1^{ère} Résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Brigitte Bernard et de Monsieur Claude Prud'Homme de leurs postes d'administrateurs de la société et leur donne quitus de leur gestion.

L'Assemblée constate qu'il n'y a à ce jour plus qu'un seul administrateur.

2^{ème} Résolution

L'Assemblée constate que la nouvelle de la condamnation en première instance au comblement de passif contre Monsieur Claude Prud'Homme s'est répandue dans tout le Luxembourg et, qu'aujourd'hui, tous les fournisseurs de la société IXXL MULTIMEDIA demandent paiement de leurs factures et qu'aucun crédit ne leur est plus fourni par les établissements bancaires.

De plus, le dirigeant effectif est interdit de gérer.

La société ne parvenant aujourd'hui plus à faire face à son passif exigible avec son actif disponible et son crédit étant ébranlé par suite de ce jugement, les conditions de l'aveu de faillite son remplies.

L'assemblée décide à l'unanimité de charger le dernier administrateur de la société, Mme Maryse Goedertz, de faire l'aveu de la faillite de la société au greffe du Tribunal d'Arrondissement dans la semaine à venir.

Ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée ce jour à 15 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 10 mars 2003.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

(008631.3/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ET AGRICOLES, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 20.031.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 septembre 2001

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 28 septembre 2001 que le siège social de la société est transféré à partir du 1^{er} octobre 2001 au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04660. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(008786.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

ISOLATION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4384 Ehlerange, ZARE Ouest.
R. C. Luxembourg B 78.266.

L'an deux mille trois, le cinq mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société établie et avec siège social à Foetz sous la dénomination de ISOLATION S.A., R.C. Luxembourg B N° 78.266, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 250 du 7 avril 2001.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Romain Deiskes, ingénieur-technicien, demeurant au 82, rue de Limpach, L-4467 Soleuvre.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Albert Heister, employé privé, demeurant au 26, rue de Kockelscheuer, L-5853 Fentange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Claude Wagner, employé privé, demeurant au 2, rue d'Eschweiler, L-6955 Rodenbourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions ayant eu une valeur nominale de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social antérieur de cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social du 8, rue du Commerce, L-3895 Foetz à ZARE Ouest, L-4384 Ehlerange.
2. Modification subséquente de l'article 1, alinéa 2 et de l'article 9, alinéa 1^{er} des statuts.
3. Suppression de la valeur nominale des actions et constatation que le capital social est désormais exprimé en euros.
4. Augmentation du capital social à concurrence de € 1.053,24 pour le porter de son montant actuel de 123.946,76 à 125.000,- sans émission d'actions nouvelles et libération en espèces.
5. Fixation de la valeur nominale des actions à € 1.250,-.
6. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
7. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société est transféré du 8, rue du Commerce, L-3895 Foetz à ZARE Ouest, L-4384 Ehlerange. En conséquence, l'article 1^{er}, alinéa 2 et l'article 9, alinéa 1^{er} des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 2.** Le siège social est établi à Ehlerange.»

«**Art. 9. Alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures à Ehlerange au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Deuxième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte que ledit capital social est fixé à 123.946,76 représenté par 100 actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de € 1.053,24 pour le porter de son montant actuel de € 123.946,76 à € 125.000,- sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de € 1.053,24 a été entièrement libéré en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à € 1.250,-.

Cinquième résolution

En conséquence des trois résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (€ 125.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante euros (€ 1.250,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Deiskes, A. Heister, C. Wagner, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, vol. 17CS, fol. 20, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

A. Schwachtgen.

(008785.3/230/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

ISOLATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, ZARE Ouest.

R. C. Luxembourg B 78.266.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 256 du 5 mars 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(008781.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

**ATELIER D'ARCHITECTURE DIN @ 3 MULLER & SIMON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BUREAU D'ARCHITECTURE din @ 3, S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 82.262.

L'an deux mille trois, le quatre mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée BUREAU D'ARCHITECTURE din @ 3, S.à r.l., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.262, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 25 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1136 du 10 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Manuel Lentz, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit scrutateurs Monsieur Mario Da Silva, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve et Madame Maria Susca-Radogna, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par le mandataire des associés représentés et les membres du bureau, laquelle liste restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être enregistrée en même temps.

Les associés représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour délibérer de l'ordre du jour qui leur a été au préalable communiqué.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Décision de changer la dénomination de la Société en ATELIER D'ARCHITECTURE din @ 3 MULLER & SIMON, S.à r.l.

2. Fonctions des gérants.

3. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré des points à l'ordre du jour, prend à l'unanimité et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination de la Société est changée en ATELIER D'ARCHITECTURE din @ 3 MULLER & SIMON, S.à r.l.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ATELIER D'ARCHITECTURE din @ 3 MULLER & SIMON, S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que:

Monsieur François Muller, architecte, demeurant à L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue, et

Monsieur Thomas Simon, architecte, demeurant à L-8046 Strassen, 17, rue de la Vallée,

auront tous les deux les fonctions de gérant technique et administratif.

Il est par ailleurs confirmé que la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été levée à neuf heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Lentz, N. Schaeffer, M. Da Silva, M. Susca-Radogna, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, vol. 17CS, fol. 20, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

A. Schwachtgen.

(008799.3/230/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

**ATELIER D'ARCHITECTURE DIN @ 3 MULLER & SIMON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BUREAU D'ARCHITECTURE din @ 3, S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 82.262.

Statuts coordonnés suivant l'acte numéro 248 du 4 mars 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(008800.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

KIWANIS CLUB MONDORF-LES-BAINS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5618 Mondorf-les-Bains, Casino de Mondorf, rue Flammang.

STATUTS

Il fut adopté à l'unanimité des voix en assemblée générale extraordinaire du 26 octobre 1991, les statuts de l'A.s.b.l. KIWANIS CLUB MONDORF-LES-BAINS comme suit.

Chapitre 1^{er}. Dénomination, Siège, Objet social.

Art. 1^{er}. L'association est dénommée KIWANIS CLUB MONDORF-LES-BAINS.

Art. 2. Le siège social est établi à L-5618 Mondorf-les-Bains, Casino de Mondorf, rue Flammang.
La durée de l'association est illimitée.

Art. 3. Les objectifs de l'association seront les suivants:

Assurer la primauté des valeurs humaines et spirituelles sur les valeurs matérielles.

Encourager l'application quotidienne de la Règle d'Or dans toutes les relations humaines: «Fais à autrui ce que tu voudrais qu'il te fasse».

Promouvoir l'adoption et l'application des objectifs et des moyens les plus parfaits possibles dans la vie sociale, des affaires et professionnelle.

Développer et propager la notion de services envers les autres par le précepte et l'exemple d'une façon réfléchie, active et efficace.

Procurer à travers l'association des moyens pratiques destinés à renforcer les amitiés, rendre des services altruistes et construire des communautés meilleures.

Collaborer en vue de créer et de maintenir chez les hommes ces saines conceptions et ce noble idéalisme susceptibles de stimuler l'honnêteté, la justice, la fidélité aux pays nats et adoptifs consentant la liberté individuelle et la promotion de la bonne volonté internationale et locale.

L'association peut s'affilier à toute organisation nationale ou internationale ayant un but identique au sien.

L'association s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres et de s'assurer la défense des intérêts de ses membres et de représenter ses intérêts auprès des autorités.

Chapitre 2^{ème}. Des sociétaires et des catégories de membres.

Art. 4. Le nombre minimum des sociétaires est fixé à 10.

Art. 5. 5.1. Catégories de membres

5.1.1. L'association se compose principalement de membres actifs selon la définition ci-dessous. Il ne peut comprendre que deux (2) autres catégories de membres: les membres seniors et les membres d'honneur.

5.1.2. L'adhésion est refusée à toute personne appartenant à une autre association Kiwanis ou à toute autre association de service similaire.

5.1.3. Les membres actifs représentent un échantillon des diverses professions existant dans la communauté où l'association est située.

5.1.4. Les membres actifs et les membres seniors ont le devoir d'assister aux réunions, de participer aux actions sociales et aux autres activités, de s'acquitter de leurs obligations financières envers l'association, de porter l'insigne du Kiwanis, d'être nommés aux conseils d'administration, d'être élus comme membres ou directeurs, et d'assister aux conventions et congrès du Kiwanis.

5.1.5. Seules les personnes qui possèdent les qualifications requises pour être membre actif ou senior, peuvent adhérer à l'association.

5.1.6. Tous les membres de l'association doivent croire et souscrire aux objectifs du KIWANIS INTERNATIONAL et se montrer intègres et respectueux dans la communauté.

5.2. Qualifications des membres actifs

5.2.1. Un membre actif doit croire et souscrire aux objectifs du KIWANIS INTERNATIONAL.

5.2.2. Un membre actif doit être une personne intègre et respectée dans la communauté, résidant ou ayant d'autres intérêts dans la zone d'action de l'association.

5.2.3. Un membre actif doit assumer ou avoir assumé des responsabilités professionnelles dans les secteurs publics ou privés ou suivre une vocation.

5.2.4. Il ne peut y avoir plusieurs membres actifs dépendant d'une même entreprise, compagnie, institution ou organisation, sauf accord préalable du conseil d'administration et à condition que chacun représente une branche particulière.

5.2.5. Un membre actif doit régler les droits d'admission à l'association et les cotisations annuelles; il a le droit de bénéficier de tous les privilèges réservés aux membres de l'association.

5.3. Qualifications des membres seniors

5.3.1. Pour pouvoir être nommé membre senior par le conseil d'administration de l'association, il faut

- avoir eu la qualité de membre actif d'une ou de plusieurs associations kiwaniennes pendant une période minimum de dix (10) années;

- être en règle de cotisation et satisfaire à toutes les autres conditions établies par cette association dans son règlement intérieur,

- ne pas être en mesure, pour raisons professionnelles, de santé ou pour d'autres circonstances atténuantes, de participer régulièrement aux réunions de l'association;

- en faire la demande écrite au conseil d'administration de l'association.

5.3.2. Un membre senior doit satisfaire aux conditions d'assiduité, de participation et de cotisation arrêtées par le conseil d'administration en ce qui le concerne.

5.3.3. Un membre senior doit régler sa cotisation fixée sub 5.3.2. et a droit à tous les privilèges réservés aux membres de l'association.

5.3.4. Le conseil d'administration examine chaque année au moins la liste des membres seniors de l'association et a autorité, pour toutes raisons jugées valables, de proposer la révision éventuelle de cette liste à l'assemblée générale de l'association.

5.4. Qualifications des membres d'honneur

5.4.1. Toute personne ayant accompli un service public reconnu - et qui n'appartient pas au association en tant que membre actif ou membre senior - peut être admise en qualité de membre d'honneur pour la durée d'une (1) année et ensuite être maintenue dans cette qualité d'année en année.

5.4.2. Un membre d'honneur ne paie ni droit d'adhésion ni cotisation annuelle. Il peut souscrire à ses frais à un abonnement au «Kiwanis» Magazine.

5.4.3. Un membre d'honneur a droit à tous les privilèges des membres de l'association sauf le droit de vote et l'accès à une fonction kiwanienne.

5.4.4. Un membre d'honneur n'est pas soumis à l'obligation d'assister aux réunions de l'association.

5.5. Admission et démission des membres

5.5.1. Pour pouvoir être admis comme membre actif de l'association, les candidats éventuels doivent faire l'objet d'une invitation ou d'un transfert d'une autre association kiwanienne en activité, et ce conformément à la procédure suivante:

Chaque proposition d'admission doit être présentée par un membre de l'association au président du comité d'admission; cet écrit doit porter la signature de l'auteur de la proposition et la ratification d'un autre membre au moins; les deux parrains doivent être des membres en règle.

5.5.2. Chaque proposition de transfert peut être présentée directement au conseil d'administration de l'association par un membre d'une autre association kiwanienne en activité dans l'intention d'adhérer à cette association. Ces transferts doivent être demandés dans les six (6) mois de l'arrêt d'une participation active à l'association d'origine. Le président de l'association transmettra cette demande au président du comité d'admission.

5.5.3. Après délibération favorable et consultation du conseil d'administration de l'association, le président du comité d'admission fera connaître lors d'une réunion statutaire de l'association les noms de ceux qui sont proposés comme nouveaux membres.

5.5.4. Chaque membre de l'association peut exprimer son opposition à toute candidature dans le cadre de la procédure d'admission définie au Règlement intérieur de l'Association.

5.5.5. Après une décision favorable du conseil d'administration, l'admission définitive est prononcée lors d'une réunion statutaire à la majorité des 2/3 des voix des membres de l'association présents. Les règles statutaires des assemblées générales ordinaires seront appliquées pour ce point particulier de l'ordre du jour.

5.5.6. Les membres nouveaux ou transférés sont personnellement informés de la décision de l'association et les droits d'adhésion seront réglés. L'admission officielle en tant que membre de l'association est la date à laquelle les obligations précédentes ont été remplies, cette date est communiquée au KIWANIS INTERNATIONAL.

5.5.7. Les membres seniors et les membres d'honneur sont élus par l'assemblée générale de l'association à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres présents, sur proposition de la majorité des membres du conseil d'administration au complet.

5.5.8. Un membre peut démissionner librement de l'association à condition qu'il se soit acquitté de toutes ses dettes envers l'association.

La démission est présentée par écrit au président de l'association et entre en vigueur quand elle a été acceptée par le conseil d'administration. Le membre démissionnaire perd tous les droits sur les fonds ou autres biens qui appartiennent à l'association, ainsi que le droit d'utiliser le nom Kiwanis, le sigle, l'insigne ou autres marques kiwaniennes.

5.6. Discipline des membres

5.6.1. Tout membre actif ou senior en retard de plus de deux (2) mois pour le règlement de sa cotisation ou d'autres obligations financières, peut être exclu temporairement, sur décision du conseil d'administration prise à la majorité des votes, il en sera informé par écrit par le secrétaire. Le membre en question, peut être réintégré dans les trente (30) jours qui suivent la date de l'avis écrit par le secrétaire, après le règlement des sommes dues et moyennant une demande de réintégration présentée au conseil d'administration qui décide par un vote majoritaire. Si le membre n'est pas réintégré dans les trente (30) jours, il cesse d'être membre.

5.6.2. Les membres actifs doivent assister régulièrement aux réunions de l'association et participer à ses activités; chaque semestre, le conseil d'administration examine les fichiers individuels d'assiduité et de participation aux activités de chaque membre et évalue ensuite sa participation personnelle et son assiduité aux réunions statutaires de l'association. A la discrétion du conseil d'administration, tout membre actif qui, sans excuse valable, néglige d'assister régulièrement aux réunions de l'association ou de participer de façon active aux projets de cette association peut, par un vote majoritaire du conseil, être exclu temporairement; il en sera informé par écrit par le secrétaire de l'association.

5.6.3. Tout membre senior qui, sans excuse valable, néglige d'observer les règlements d'assiduité et de participation établis par le conseil d'administration, peut être exclu temporairement sur décision d'un vote majoritaire du conseil d'administration; il en sera informé par écrit par le secrétaire de l'association.

5.6.4. Tout membre actif ou senior temporairement exclu qui exprime le désir de se conformer aux conditions d'assiduité et de participation établies par l'association peut, sur demande de réintégration présentée au conseil d'administration, si elle est acceptée par un vote majoritaire des membres, être réintégré dans les trente (30) jours qui suivent la date de l'avis écrit par le secrétaire. Si le membre n'est pas réintégré dans les trente (30) jours, il cesse d'être membre.

5.6.5. Tout membre accusé de conduite inacceptable pour un Kiwanien sera référé à une commission spéciale, nommée par le conseil d'administration et chargée d'enquêter, de faire un rapport et des recommandations avant que toute décision soit prise à son sujet par le conseil d'administration. Le membre en question sera informé en due forme des allégations, de l'enquête et de l'audition. Si, après parution devant le conseil d'administration, les allégations contre le membre sont prouvées, ce dernier cessera d'être membre si deux tiers (2/3) du conseil d'administration au complet en décident ainsi.

5.6.6. Toute personne qui pour quelque raison que ce soit a cessé d'être membre, perd tous ses droits aux fonds ou autres biens appartenant à l'association, et le droit d'utiliser le nom, le sigle, l'insigne ou autres marques kiwaniennes.

Art. 6. La cotisation annuelle ne peut pas dépasser le montant de 1.000,- euros.
Elle est fixée par l'assemblée générale.

Chapitre 3^{ème}. De l'assemblée générale.

Art. 7. Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale

1. La nomination et la révocation des commissaires vérificateurs;
2. La nomination et la révocation des membres du conseil d'administration;
3. De prendre connaissance des comptes de l'exercice écoulé et du rapport du conseil et d'y statuer, ainsi que d'examiner le budget de l'exercice en cours;
4. De modifier les statuts et de fixer les cotisations;
5. De décider de la dissolution de l'association, sa mise en liquidation ou sa fusion avec une autre association;
6. D'une manière générale, de prendre toutes décisions et de statuer sur toutes les affaires, qui lui sont soumises et qui ne sont pas contraires à la loi ou à l'ordre public.

Art. 8. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration au moins une fois par an en conformité avec les statuts du KIWANIS INTERNATIONAL.

Art. 9. En cas de besoin le conseil d'administration peut convoquer à chaque moment une assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le conseil d'administration, et ce endéans les deux mois, lorsque 1/5 des sociétaires en font la demande.

Art. 10. Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle des membres doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 11. Les sociétaires qui, en application des articles 9 et 10, veulent faire convoquer une assemblée générale extraordinaire ou proposer une question à l'ordre du jour de l'assemblée, doivent soumettre au président du conseil d'administration une note écrite précisant leur intention. S'il s'agit d'une question à porter à l'ordre du jour, cette note doit être entre les mains du président du conseil d'administration huit jours avant la date de l'assemblée générale.

Art. 12. Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises que si une majorité des deux tiers des voix émises par les membres présents marque son accord pour procéder à un vote sur elles. Aucune résolution en dehors de l'ordre du jour ne peut être prise sur les points indiqués à l'article 7.

Art. 13. Tous les sociétaires doivent être convoqués par écrit au moins 15 jours avant la date de l'assemblée générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour.

Art. 14. Tous les sociétaires ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les 2/3 des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des 2/3 des voix.

Si les 2/3 des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée générale ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres sont présents
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, et si elle est votée à la majorité des 3/4 des voix.
- c) si dans la seconde assemblée, les 2/3 des sociétaires ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 16. Les décisions de l'assemblée générale sont:

- portées à la connaissance des membres par voie de lettre circulaire
- inscrites dans un registre ad hoc qui est tenu au siège social, et qui peut être consulté par des tiers.

Chapitre 4^{ème}. Du conseil d'administration.

Art. 17. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de six membres au moins et de douze membres au maximum.

Les membres du conseil d'administration seront:

- le président,
- le président sortant,
- le président élu,
- le vice-président,
- le trésorier,
- le secrétaire,
- l'archiviste.

Les membres du conseil assumeront leurs fonctions officielles le 1^{er} octobre pour une durée d'une année ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment élus et investis.

Chaque membre du conseil d'administration devra être membre sociétaire en règle au point de vue financier envers son association.

Les membres sortants du conseil d'administration sont rééligibles.

Les candidatures doivent être présentées par écrit au président huit jours avant l'ouverture de l'assemblée générale.

Art. 18. Les responsabilités des membres du conseil d'administration seront les suivantes:

18.1. Le président a les devoirs et les responsabilités qui suivent:

- le président dirige l'association;
- il préside à toutes les réunions de l'association et du conseil d'administration;
- il encourage les objectifs du KIWANIS INTERNATIONAL et l'image positive du Kiwanis dans la communauté;
- il est membre d'office de tous les comités permanents et spéciaux;
- il présente les idées de l'association au district et celles du district aux sociétaires;
- il encourage l'accroissement des effectifs et la création de nouvelles associations Kiwanis;
- il est un des délégués de l'association au congrès du district et aux conventions européennes et internationales;
- il assiste aux réunions de division et aux conférences de district;
- il assume toute autre responsabilité ou tout autre devoir incombant normalement au président.

18.2. En l'absence du président, le président elect peut présider à toutes les réunions de l'association et du conseil d'administration.

18.3. Le président elect (élu) a les devoirs et les responsabilités qui suivent:

- être la seule personne désignée à la fonction de président;
- se préparer aux fonctions de président pour l'année prochaine;
- lorsqu'il est président désigné (après confirmation), assister au congrès de district et aux conventions européennes et internationales, aux conférences du district, à la conférence de formation pour les présidents désignés de l'association;
- il s'acquitte des autres tâches ou responsabilités habituelles à cette fonction, ou de celles assignées par le président ou le conseil d'administration.

18.4. L'immediate past président (sortant) s'acquittera des tâches et responsabilités habituelles à sa fonction ou assignées par le président ou le conseil d'administration, y compris celle d'assister à la réunion de division pour l'élection du lieutenant-gouverneur et du lieutenant-gouverneur elect.

18.5. Le vice-président assume les responsabilités habituelles à cette fonction ou celles qui lui sont assignées par le président ou le conseil d'administration.

18.6. Le trésorier a les devoirs et les responsabilités qui suivent:

- recevoir tous les fonds payés à l'association et les déposer sur les comptes officiels;
- déboursier les fonds sur ordre du conseil d'administration;
- tenir la comptabilité de l'association et les registres financiers;

- permettre l'inspection des comptes et des livres à tout moment par le président, le conseil d'administration ou tout autre contrôleur des comptes en ayant l'autorisation;
- présenter un rapport financier chaque mois au conseil d'administration, lors de l'assemblée générale annuelle de l'association, et sur demande du président ou du conseil d'administration;
- s'acquitter d'autres tâches et responsabilités qui lui incombent ou peuvent lui être assignées par le président ou le conseil d'administration.

18.7. Le secrétaire a les devoirs et les responsabilités qui suivent:

- lorsqu'il est secrétaire désigné, assister à la conférence de formation pour secrétaires désignés des associations;
- tenir à jour les dossiers et les registres de l'association, y compris ceux concernant les effectifs et l'assiduité;
- permettre à tout moment au président, au conseil d'administration et à tout contrôleur autorisé, d'inspecter les livres et les dossiers de l'association;
- rédiger les procès-verbaux des réunions de l'association, du conseil d'administration et des comités;
- présenter toutes les factures au conseil d'administration pour approbation;
- transmettre toutes les communications reçues du district, de la Fédération européenne ou du KIWANIS INTERNATIONAL aux membres du conseil d'administration concernés, aux comités et aux membres de l'association;
- répondre sans tarder au courrier et remettre tous les rapports officiels demandés par le district, la Fédération ou le KIWANIS INTERNATIONAL;
- remettre des rapports à l'association quand le président ou le conseil d'administration le demande;
- s'acquitter des autres tâches et responsabilités concernant habituellement cette fonction, ou assignées par le district, la Fédération ou le KIWANIS INTERNATIONAL.

18.8. Les autres membres du conseil d'administration (le cas échéant) accompliront les tâches qui sont habituellement assignées à leurs fonctions ou celles qui peuvent être assignées par le président ou le conseil d'administration.

Art. 19. Le conseil se réunit sur convocation du président ou du secrétaire. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents.

Les administrateurs qui s'abstiennent au vote ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption du vote.

Les administrateurs qui ont un intérêt personnel dans une délibération, doivent s'abstenir de voter.

En cas de partage des voix celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Il est tenu par les soins du secrétaire un registre des réunions dans lequel sont inscrits les noms des personnes présentes, l'ordre du jour, ainsi que les décisions prises. La signature du secrétaire est contresignée par le président après approbation du compte-rendu lors de la réunion suivante.

Art. 20. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association.

Dans ce cadre, il peut notamment passer tous contrats ou actes unilatéraux engageant l'association ou ses biens meubles ou immeubles, conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, sociétaires ou non, plaider tant en demandant qu'en défendant devant toute juridiction et exécuter tous jugements.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues, au nom de l'association, par le conseil d'administration.

Art. 21. La surveillance de la gestion financière est exercée par deux commissaires élus par l'assemblée générale pour une année et rééligibles immédiatement à l'expiration de leur mandat.

Art. 22. Les commissaires exercent le contrôle sur toute la gestion de l'association, soit des écritures des livres, soit de l'état de la caisse.

Chapitre 5^{ème}. Ressources, Année sociale, Comptes Annuels.

Art. 23. Les ressources de l'association se composent

- a) des cotisations annuelles
- b) des dons en sa faveur
- c) des subsides accordés par des particuliers ou par les pouvoirs publics
- d) du produit des fêtes, de concours, de manifestations, etc.

Art. 24. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre.

Art. 25. Les comptes sont arrêtés au 30 septembre de chaque année et soumis pour approbation à l'assemblée générale avec le rapport des commissaires de surveillance.

Art. 26. La dissolution de l'association ne pourra être prononcée que moyennant l'observation des formalités et conditions énoncées par l'article 20 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

L'assemblée générale, qui prononcera la dissolution, désignera le ou les liquidateur(s) et déterminera leurs pouvoirs.

L'actif net sera affecté à une institution semblable ou à une oeuvre d'utilité générale.

Chapitre 6^{ème}. Réunions statutaires, Obligations, Règlement intérieur.

Art. 27. Réunions statutaires.

27.1. Cette Association se réunira régulièrement deux (2) fois par mois. Le jour, l'heure et le lieu de la réunion sont fixés par le conseil d'administration.

27.2. Si la réunion statutaire de l'association tombe un jour férié ou la veille de ce jour, le conseil d'administration peut reporter la réunion à un autre jour ou annuler la réunion, à condition qu'il n'y ait pas plus de deux (2) réunions régulières annulées pendant une même année administrative.

27.3. L'association peut organiser d'autres réunions si le conseil d'administration ou les membres le désirent.

27.4. Les réunions bimensuelles statutaires ne doivent pas excéder la durée de trois (3) heures, sauf pour des occasions particulières approuvées par le conseil d'administration.

Art. 28. Obligations envers le KI, le KIEF et le district

28.1. Cette Association exerce pleinement les droits et privilèges accordés aux membres du KIWANIS INTERNATIONAL, de la Fédération européenne et du district, et s'acquitte sans tarder de toutes les obligations qui sont imposées par le KIWANIS INTERNATIONAL, la Fédération européenne et le district.

28.2. Le conseil d'administration veille à ce que tous les rapports exigés ou demandés par le KI, le KIEF ou par le district soient rapidement examinés, approuvés et envoyés.

28.3. Le conseil d'administration veille au règlement sans délai de toutes les cotisations et autres obligations au KI, au KIEF et au District.

28.4. Le président et le président elect doivent agir en tant que délégués de leur association au congrès du district et aux conventions internationales et européennes.

28.5. Si le président ou le président désigné ne peut pas assister au congrès du district ou aux conventions internationales et européennes, cette association doit élire des délégués suppléants.

28.6. Les délégués et leurs suppléants à tous les congrès ou aux autres réunions du district ou du KIWANIS INTERNATIONAL sont élus à des dates qui précèdent les réunions en question suffisamment à l'avance pour satisfaire aux dispositions des règlements intérieurs du KIWANIS INTERNATIONAL et du district. Les frais de ces délégués sont prévus dans le budget administratif de l'association. Le conseil d'administration veille aussi à ce que l'association soit représentée de manière appropriée à toute autre manifestation internationale ou de district à laquelle il a le privilège de pouvoir participer.

28.7. Si cette association est aussi affiliée à une fédération, les droits, les privilèges et les obligations mentionnés dans cet article qui s'appliquent au district s'appliquent aussi à la fédération.

Art. 29. Règlement intérieur.

L'association adopte à titre de règlement intérieur celui proposé par le KIWANIS INTERNATIONAL.

Art. 30. Toutes questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 prémentionnées.

Signé: Anthon Jean-Claude, Bentz Claude, Braun Jos, Carbon Georges, Christnach Lex, Faber Nico, Friedrich Robert, Gelhausen Marcel, Kleur Raymond, Loutsch Marial, Mulheims Fritz, Pirsch Fernand, Reding Tun, Reisch Thierry, Richters Heine, Schmit Ed, Schneider Marc, Schonckert J. Jacques, Szollosy Balint.

Pour copie conforme à l'original

E. Schmit

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02944. – Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008832.3/000/330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

LUXEMBOURG PARKVIEW GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 67.274.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire annuelle réunie à Luxembourg le 11 mars 2003 a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1^{ère} résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 et l'affectation des résultats au 31 décembre 2002 tels qu'établis par la FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ sont approuvés.

2^{ème} résolution

Les actionnaires décident de reporter la perte de l'exercice à nouveau.

3^{ème} résolution

Les actionnaires décident de donner quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la présente assemblée.

Pour extrait conforme

A. Lorang

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2003, réf. LSO-AC02488. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009077.2/835/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

**AUSY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. GROUPE ACTIF INTERNATIONAL S.A.).**
Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 73.496.

L'an deux mille deux, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GROUPE ACTIF INTERNATIONAL S.A. (ci-après encore appelée «société absorbante»), une société anonyme ayant son siège social à 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.496, constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu en date du 27 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 199 du 9 mars 2000, et dont les statuts ont été modifiés en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 788 du 20 septembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Della Faille, administrateur de sociétés, demeurant à B-Terveuren.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à B-Messancy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Lhöest, country manager Luxembourg, demeurant à B-Ove-rijse.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il résulte de cette liste de présence que les 11.440 (onze mille quatre cent quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social qui s'élève actuellement à EUR 286.000,- (deux cent quatre-vingt-six mille euros) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation:

- Du projet de fusion daté du 5 juillet 2002 prévoyant l'absorption par notre Société de la société anonyme de droit luxembourgeois ON SITE LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg (la société absorbée), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à notre Société, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial C numéro 1227 du 20 août 2002;

- Des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, datés du 5 juillet 2002, expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et plus particulièrement le rapport d'échange, et

- Du rapport écrit de l'expert indépendant choisi de commun accord, Monsieur Frédéric Goosse.

2. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

3. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de la société absorbée par notre Société aux conditions prévues par le projet de fusion et par conséquent augmentation du capital social de notre Société à concurrence de EUR 328.125,- pour porter le montant du capital social de son montant actuel de EUR 286.000,- à EUR 614.125,- par l'émission de 13.125 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,-.

4. Attribution des nouvelles actions émises aux actionnaires de la société absorbée de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital de la société absorbée, en contrepartie du transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à notre Société, et annulation pure et simple des actions de la société absorbée.

5. Modification subséquente de l'article cinq des statuts pour prendre en compte les résolutions prises ci-dessus;

6. Constatation de la réalisation de la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers;

7. Renouvellement de l'autorisation conférée au conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital en portant son montant à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 40.000 (quarante mille) actions, le tout aux mêmes conditions que précédemment.

8. Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée AUSY LUXEMBOURG S.A.»

9. Divers.

IV.- Les constatations préliminaires suivantes:

1) Sur sa présentation par le président du bureau, l'assemblée constate que le projet de fusion par absorption entre, d'une part, GROUPE ACTIF INTERNATIONAL S.A. (la «société absorbante») et, d'autre part, ON SITE LUXEMBOURG (la «société absorbée») a été intégralement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg numéro 1227 du 20 août 2002.

Ce projet, arrêté par les conseils d'administration des deux sociétés concernées le 5 juillet 2002, enregistré à Luxembourg le 17 juillet 2002 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 1^{er} août 2002, prévoit l'absorption de ON SITE LUXEMBOURG par GROUPE ACTIF INTERNATIONAL S.A., avec prise d'effet de la fusion au 1^{er} janvier 2002 (date effective), date à laquelle l'unique société absorbante poursuivra seule les activités des deux sociétés qui fusionnent.

2) L'assemblée reconnaît en outre avoir pris connaissance sur leur présentation à l'assemblée des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, datés du 5 juillet 2002, expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et plus particulièrement le rapport d'échange, prévus par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales.

Des exemplaires desdits rapports, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte.

3) L'assemblée reconnaît en outre avoir pris connaissance sur sa présentation à l'assemblée du rapport écrit contenant examen du projet de fusion prévu par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales établi par l'expert Monsieur Frédéric Goosse de la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, désigné à cette fin et sur requête conjointe des sociétés qui fusionnent par le magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, en son ordonnance rendue le quatorze octobre deux mille deux.

Ce rapport conclut au caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange proposé dans le cadre de la fusion.

Un exemplaire dudit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte.

4) L'assemblée constate que toutes les obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été exécutées.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par absorption de la société ON SITE LUXEMBOURG par la Société aux conditions prévues par le projet de fusion et par conséquent d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 328.125,- (trois cent vingt-huit mille cent vingt-cinq euros) pour porter le montant du capital social de son montant actuel de EUR 286.000,- (deux cent quatre-vingt-six mille euros) à EUR 614.125,- (six cent quatorze mille cent vingt-cinq euros) par l'émission de 13.125 (treize mille cent vingt-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) aux fins de rémunérer l'apport de fusion conformément au projet accepté.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'attribuer les nouvelles actions émises aux actionnaires de la société absorbée de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital de celle-ci, en contrepartie du transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve des sociétés absorbées à notre Société, et annulation pure et simple des actions des sociétés absorbées.

En l'occurrence, cette répartition et attribution s'effectuera conformément au rapport d'échange de 105 (cent cinq) actions de la Société contre chaque action de la société absorbée ON SITE LUXEMBOURG, sans aucune majoration de soulte.

Troisième résolution

L'assemblée, ayant pris connaissance des documents susvisés et constatant que toutes les formalités légales ont été accomplies, décide d'agréer le projet et de constater expressément la réalisation de la fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers et sous la seule réserve de l'approbation de la fusion par toutes les sociétés absorbées.

Quatrième résolution

L'assemblée, ayant constaté que le montant du capital autorisé était dépassé par celui du capital souscrit, a décidé de renouveler jusqu'au 26 novembre 2007 l'autorisation conférée au conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital et de porter son montant à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 40.000 (quarante mille) actions, le tout aux mêmes conditions que précédemment.

Cinquième résolution

Afin de refléter les décisions prises, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 614.125,- (six cent quatorze mille cent vingt-cinq euros), représenté par 24.565 (vingt-quatre mille cinq cent soixante-cinq) actions d'une égale valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 40.000 (quarante mille) actions d'une égale valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, dès à présent jusqu'au 26 novembre 2007 inclus, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou

en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée AUSY LUXEMBOURG S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 de la loi sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société prédésignée et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Della Faille, P. Van Hees, P. Lhöest, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 9, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2002.

J. Elvinger.

(008976.3/211/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 89.431.

Il résulte d'une décision de la réunion du conseil d'administration du 29 janvier 2003 que:

Le siège social de la Société est transféré du 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, à partir du 4 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008803.3/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

BRITAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 32.162.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 octobre 2002

- La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Fait à Luxembourg, le 14 octobre 2002.

Certifié sincère et conforme

BRITAFIN S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008732.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

CAMPOCITY INTERNATIONAL AG, Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 76.249.

Par la présente, Madame Giulia Gambucci démissionne avec effet immédiat du poste d'Administratrice de la société CAMPOCITY INTERNATIONAL AG.

Luxembourg, mars 2003.

G. Gambucci.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03108. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008693.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

EQUAL-PLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henry Schnadt.
R. C. Luxembourg B 87.196.

Le Conseil d'administration de EQUAL-PLUS S.A. s'est réuni en séance plénière le 27 décembre 2002 à Luxembourg sous la présidence de Monsieur Henri Eberhardt.

Tous les membres du Conseil d'administration sont présents, à savoir Messieurs:

- Benoît Marquet, administrateur
- Thierry Quinot, administrateur
- Henri Eberhardt, administrateur
- Marc Massart, administrateur-délégué

Les participants reconnaissent tous avoir été dûment convoqués par l'administrateur-délégué Monsieur Marc Massart pour le Conseil d'administration du 27 décembre 2002 et d'avoir été correctement informés de l'ordre du jour, à savoir:

1. Changement d'adresse du siège social
2. Détermination des pouvoirs des administrateurs et administrateur-délégué
3. Procédure et approbation des achats directs
4. Procédure et approbation des dépenses des administrateurs et administrateur-délégué

Après avoir constaté que le Conseil d'administration est régulièrement constitué, le Président ouvre la séance vers 13h30.

Le Conseil d'administration prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Résolution n° 1

Le siège social de EQUAL-PLUS S.A. sera transféré au n°6, rue Henry Schnadt à L-2530 Luxembourg, à partir du 1^{er} janvier 2003.

Résolution n° 2

L'administrateur-délégué peut effectuer sous sa seule signature toutes opérations bancaires dont le montant n'excède pas quinze mille euros (EUR 15.000,-)

Résolution n° 3

Pour toutes opérations bancaires dont le montant est supérieur à quinze mille euros (EUR 15.000,-) les signatures conjointes de l'administrateur-délégué et d'un deuxième administrateur sont obligatoires

Résolution n° 4

A dater du 1^{er} janvier 2003, tous contrats sous quelque forme que ce soit, qui engagent EQUAL-PLUS S.A., devront être signés conjointement par l'administrateur-délégué et par un deuxième administrateur.

Résolution n° 5

A dater du 1^{er} février 2003, toutes propositions commerciales ou conventions sous quelque forme que ce soit, qui engagent EQUAL-PLUS S.A. pourront l'être sous la seule signature de l'administrateur-délégué à condition que ce dernier reçoive préalablement l'approbation écrite d'un deuxième administrateur. Cette approbation doit lui parvenir sous forme de courrier postal et/ou courrier électronique et/ou fax et/ou télégramme, ou directement par signature du document concerné.

Résolution n° 6

A dater du 1^{er} février 2003, tous les achats directs et/ou bons de commande de plus de mille euros (EUR 1.000,-) de biens et/ou de services pourront être engagés sous la seule signature de l'administrateur-délégué à condition que ce dernier reçoive préalablement l'approbation écrite d'un deuxième administrateur. Cette approbation doit lui parvenir sous forme de courrier postal et/ou courrier électronique et/ou fax et/ou télégramme, ou directement par signature du document concerné.

Résolution n° 7

Les dépenses des administrateurs et de l'administrateur-délégué, doivent être présentées mensuellement par ce dernier, sous forme de relevé, à l'ensemble des membres du Conseil d'administration par courrier postal et/ou courrier électronique et/ou fax et/ou télégramme. Ces dépenses seront approuvées au cas par cas conjointement par deux membres du Conseil d'administration. Ces approbations devront parvenir à l'administrateur-délégué sous forme de courrier

postal et/ou courrier électronique et/ou fax et/ou télégramme, ou directement par signature des relevés, afin que ce dernier puisse effectuer les opérations de remboursement.

Tous les sujets figurant à l'ordre du jour sont traités et le Président clôture la séance à 15h.

Signé: B. Marquet, Th. Quinot, H. Eberhardt, M. Massart.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00649. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008716.3/000/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

MARFIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.822.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2002

La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a été cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme

MARFIOR S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02331. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008734.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

FOBE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 64.099.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 2 octobre 2002

La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a été cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme

FOBE INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02329. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008735.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

FAMLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 73.459.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 juin 2002

- La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Fait à Luxembourg, le 14 juin 2002.

Certifié sincère et conforme

FAMLUX S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008736.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

EAST EUROPE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.447.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 mai 2002

- La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2002.

Certifié sincère et conforme

EAST EUROPE INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02326. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008737.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

CAILLEBOTIS POLYESTER TRADING CPT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.023.

—
Extract of the Resolutions taken at the Meeting of the Board of Directors held on September 27th, 2002

- The resignation of FINIM LIMITED as Director is accepted.
- LOUV, S.à r.l., a Luxembourg limited company, with registered office 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg be co-opted as a director of the company on his replacement. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2004.

Certified true copy

CAILLEBOTIS POLYESTER TRADING CPT S.A.

Signatures

Directors

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02321. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008739.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

MACHINERY INDUSTRIES FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.122.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 septembre 2002

La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a été cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

MACHINERY INDUSTRIES FINANCE S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02314. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008740.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

SCHWEWI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 71.602.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

Signature.

(008809.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

DOUBLE ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.216.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 avril 2002

- La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Fait à Luxembourg, le 19 avril 2002.

Certifié sincère et conforme

DOUBLE ONE S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02313. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008741.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

COMAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.542.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 septembre 2002

La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a été cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

COMAST S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02312. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008744.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 81.795.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg en date du 10 mars 2003 a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1^{ère} résolution

Les actionnaires décident de révoquer Monsieur Henry Gabay de ses fonctions d'administrateur de la société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING SAH.

Et décident de donner quitus à l'administrateur sortant pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

2^{ème} résolution

Les actionnaires décident encore de nommer aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Henry Gabay, la société des Iles Vierges Britanniques LEX FIDEI LTD,

Société constituée en date du 31 janvier 2002,

établie et ayant son siège social à 24, De Castro Street, Wikhams Cay I, Road Town, Tortola, BVI,

immatriculée auprès de THE INTERNATIONAL BUSINESS COMPANIES ACT CAP 291 sous le matricule n° 481179.

Pour extrait conforme

A. Lorang

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2003, réf. LSO-AC02487. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009078.3/835/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

**B.I.C.L., S.à r.l., BUREAU INFORMATIQUE COMPTABLE LUXEMBOURGEOIS,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8025 Strassen, 32, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 25.121.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2003.

Signature.

(008726.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

**B.I.C.L., S.à r.l., BUREAU INFORMATIQUE COMPTABLE LUXEMBOURGEOIS,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8025 Strassen, 32, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 25.121.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2003.

Signature.

(008727.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

**B.I.C.L., S.à r.l., BUREAU INFORMATIQUE COMPTABLE LUXEMBOURGEOIS,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8025 Strassen, 32, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 25.121.

Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Strassen le 7 février 2003 à 10.00 heures

L'assemblée se compose de:

- 1) Madame Nicole Maeck, gérant de sociétés, demeurant à L-8025 Strassen, détenteur de trois cents parts sociales.
- 2) M. Maeck Alain, employé privé, demeurant à L-8025 Strassen, détenteur de cent cinquante parts sociales.
- 3) Madame Nathalie Cranenbroeck, employée privée, demeurant à Niedercorn, détenteur de cinquante parts sociales.

Les associés ont pris, à l'unanimité, sur l'ordre du jour connu, les résolutions suivantes:

- Madame Nathalie Cranenbroeck, demeurant à Niedercorn cède ses cinquante parts sociales à Monsieur Stiernon Gontran.

Les parts sont réparties comme suit:

- Madame N. Maeck, trois cents parts sociales.	300
- M. A. Maeck, cent cinquante parts sociales	150
- M. G. Stiernon, cinquante parts sociales.	50
Total: cinq cents parts sociales	500

N. Maeck / A. Maeck / G. Stiernon.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00622. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(008717.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

WINDOW DECORATION INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8063 Bertrange, 17, rue Batty Weber.
R. C. Luxembourg B 86.601.

Les associés de WINDOW DECORATION INTERNATIONAL, S.à r.l. ont décidé en date du 1^{er} mars 2003 de transférer le siège social de la société à L-8063 Bertrange, 17, rue Batty Weber.

D. van den Berghe

Gérante administrative

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008779.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

DUPLITAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 13.613.

Constituée par acte sous seing privé sous la dénomination de WORLD COMPUTER CORPORATION en date du 25 octobre 1972, publié au Mémorial C n° 208 du 29 décembre 1972, modifiée par acte de M^e Tom Metzler, notaire alors de résidence à Rédange maintenant à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 novembre 1975, publié au Mémorial C n° 40 du 27 février 1976, modifiée par acte de M^e Lucien Schuman, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 1979, publié au Mémorial C n° 252 du 30 octobre 1979, modifiée par acte de M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Hesperange en date du 17 octobre 1986, publié au Mémorial C n° 358 du 27 décembre 1986, modifiée par acte de même notaire, en date du 12 septembre 2000, publié au Mémorial C n° 245 du 4 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

Pour DUPLITAPE S.A.

INTERFIDUCIAIRE

Signature

(008742.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

DUPLITAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 13.613.

Constituée par acte sous seing privé sous la dénomination de WORLD COMPUTER CORPORATION en date du 25 octobre 1972, publié au Mémorial C n° 208 du 29 décembre 1972, modifiée par acte de M^e Tom Metzler, notaire alors de résidence à Rédange maintenant à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 novembre 1975, publié au Mémorial C n° 40 du 27 février 1976, modifiée par acte de M^e Lucien Schuman, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 1979, publié au Mémorial C n° 252 du 30 octobre 1979, modifiée par acte de M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Hesperange en date du 17 octobre 1986, publié au Mémorial C n° 358 du 27 décembre 1986, modifiée par acte de même notaire, en date du 12 septembre 2000, publié au Mémorial C n° 245 du 4 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

Pour DUPLITAPE S.A.

INTERFIDUCIAIRE

Signature

(008743.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

INVESTISSEMENT INTERNATIONAL IMMOBILIER S.A. (I.I.I.), Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 28.317.

Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2003

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2003 que:

1. Suite aux démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de 2008 M. Thierry Drot, adresse professionnelle 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, M. Luc Sunnen, adresse professionnelle 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, M. Serge Dornseiffer, 7, Keltbierg, L-6830 Berbourg et commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de 2008 DMS & ASSOCIES, S.à r.l., 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2. Le siège social est transféré au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2003.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(008782.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

INTERNATIONAL REAL ESTATE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.426.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002

La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a été cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme
INTERNATIONAL REAL ESTATE MANAGEMENT S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02311. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008746.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

SANTAMARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.740.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 septembre 2002

La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a été cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme
SANTAMARIA S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02310. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008747.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

AMB EUROPEAN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,-.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.005.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2003 que l'ALLIANCE REVISION, S.à r.l. (précédemment FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE TMF, S.à r.l.), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 46.498, avec siège social au 33, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet immédiat au 28 février 2003, et qu'il résulte des résolutions écrites prises en date du 14 mars 2003 que l'actionnaire unique de la société a décidé de nommer en remplacement avec effet immédiat au 14 mars 2003 pour une durée indéterminée et révocable à tout moment, TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.993, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et que la société restera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un de ses deux gérants.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Pour la société,
TMF CORPORATE SERVICES S.A.
Gérant
H. Neumann / A. Kirchner
administrateur / administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009622.3/805/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

INTERNATIONAL MARK MANAGEMENT (I.M.M.), Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.916.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 2 octobre 2002

La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a été cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Certifié sincère et conforme
INTERNATIONAL MARK MANAGEMENT (I.M.M.)

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02309. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008748.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

ATOLLEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 12.511.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 novembre 1999

- Est nommé Administrateur supplémentaire Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biver. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 1999.

Certifié sincère et conforme
ATOLLEX S.A.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB02016. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008749.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

SCI DU NUSSBAUM.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Décision du Gérant du 28 septembre 2001

Par décision du Gérant du 28 septembre 2001 le siège social de la société est transféré à partir du 1^{er} octobre 2001 au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Signature
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(008790.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

DOVER LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 89.430.

Il résulte d'une décision de la réunion du conseil d'administration du 29 janvier 2003 que:

Le siège social de la Société est transféré du 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, à partir du 4 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC01808. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008798.3/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

RIF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 15.501.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juillet 1995

Messieurs Jean Bintner, Norbert Werner et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

RIF S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008764.3/1023/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

RIF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 15.501.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juillet 1994

Monsieur Norbert Werner est nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Marcel Hilbert, démissionnaire.

Pour la société

RIF S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008766.3/1023/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

RIF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 15.501.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juillet 2001

Monsieur Norbert Schmitz est réélu Administrateur pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Jean-Marie Poos et Madame Rachel Backes sont nommés pour six ans Administrateurs, en remplacement de Messieurs Jean Bintner et Norbert Werner, démissionnaires. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

RIF S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008768.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

DOVER LUXEMBOURG S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 89.408.

Il résulte d'une décision de la réunion du conseil d'administration du 29 janvier 2003 que:

Le siège social de la Société est transféré du 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, à partir du 4 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008805.3/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

D.T.L., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 55.222.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC01994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2003.

Signature.

(008816.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

LUXEMBOURG PARKVIEW GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 67.274.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2003, réf. LSO-AC02489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

M^e A. Lorang

(009070.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

DE WIELINGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 20.602.

1. Monsieur Carlo Damgé, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, a été nommé comme administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion et comme président du Conseil d'Administration.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

M. Carlo Damgé, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué et président du Conseil d'Administration (en remplacement de M. André Wilwert, démissionnaire),

Mme Christiane Le Fort, employée privée, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie (en remplacement de M. Gérard Matheis, démissionnaire),

M. Etienne Pigeon, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie (en remplacement de M. Paul Marx, démissionnaire).

Commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour DE WIELINGEN HOLDING S.A.

INTERFIDUCIAIRE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01187. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(009095.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

DITCO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.033.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2003, Réf. LSO-AC02573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

DITCO PARTICIPATIONS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(009218.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

COSTRACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 28.280.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2006.

Pour copie conforme
COSTRACO HOLDING S.A.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009201.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

CYCLAMEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.798.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

Pour copie conforme
CYCLAMEN S.A.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009204.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

AMB EUROPEAN FINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.004.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2003 que l'ALLIANCE REVISION, S.à r.l. (précédemment FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE TMF, S.à r.l.), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 46.498, avec siège social au 33, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet immédiat au 28 février 2003, et qu'il résulte des résolutions écrites prises en date du 14 mars 2003 que l'actionnaire unique de la société a décidé de nommer en remplacement avec effet immédiat au 14 mars 2003 pour une durée indéterminée et révocable à tout moment, TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84 993, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et que la société restera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un de ses deux gérants,

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Pour la société
TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Gérant
H. Neumann / A. Kirchner
administrateur / administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, réf. LSO-AC03542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009623.3/805/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

CERBERO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 78.431.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 12 mars 2003*

Alexis De Bernardi, Monsieur Georges Diederich et Monsieur Jean-Marc Heitz sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Federico Innocenti est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme
CERBERO HOLDING S.A.
A. De Bernardi / J.-M. Heitz
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02985. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009205.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

FETUCCI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 13.736.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2005.

Pour copie conforme
FETUCCI HOLDING S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009207.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

DALSTONE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 60.735.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 19 heures le 1^{er} juillet 2002

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
2. Après présentation et analyse des états financiers 2001, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2001, à savoir une perte de 29.068,39 EUR.;
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2001;
4. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2002;
5. L'assemblée générale décide de continuer les activités de la société.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 20.15.

Pour publication
Un mandataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(009682.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

ESPRIT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 250.000,- EUR.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 87.428.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance de la société en date du 20 février 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1^{er} mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009209.3/1005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

FINANCIERE BAUCALAISE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 36.879.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2008.

Pour copie conforme

FINANCIERE BAUCALAISE S.A.H.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01738. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009211.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

INTERNATIONAL BUSINESS CENTER INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.999.950,-.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 83.341.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04270, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 19 mars 2003.

ERNST & YOUNG,

Société Anonyme

(009655.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

IBERIAN OPPORTUNITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 45.940.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, Réf. LSO-AC03408, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IBERIAN OPPORTUNITIES FUND

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

Signatures

(009631.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

GLOBAL UNICORN ASSET HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 13.000,- EUR.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 75.759.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance de la société en date du 20 février 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1^{er} mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009212.3/1005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

FINANCIERE SAMARIE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.757.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2008.

Pour copie conforme

FINANCIERE SAMARIE S.A.H.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01735. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009213.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

**GARDEN DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. S.G.E., S.à r.l. (SOCIETE GENERALE D'ELECTRICITE)).**

Siège social: Fentange.
R. C. Luxembourg B 72.514.

L'an deux mille trois, le quatre février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Olivier Lantin, agent d'assurances, né à Berchem-Sainte-Agathe (B), le 19 octobre 1967, demeurant à L-2550 Luxembourg, 86, avenue du Dix Septembre.

2) Monsieur François Di Guglielmo, agent d'assurances, né à Villerupt (F), le 12 février 1964, demeurant professionnellement à Bertrange,

uniques associés de la société à responsabilité limitée S.G.E., S.à r.l. (SOCIETE GENERALE D'ELECTRICITE), avec siège à Fentange (R. C. n° B 72.514), constituée suivant acte notarié du 9 novembre 1999, publié au Mémorial C n°

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 1^{er} juillet 2002, publié au Mémorial C.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Cession de parts.

Messieurs Olivier Lantin et François Di Guglielmo, préqualifiés cèdent par les présentes à la valeur nominale chacun 63 parts sociales de la prédite société à Michel Chocholsky, gérant de société, né à Algrange, le 7 mai 1967, demeurant à F-57650 Fontoy, 28, rue du Moulin, lequel accepte.

Suite à ce changement, le capital social est souscrit comme ci-dessous:

2. Conversion du capital de LUF en EUR 12.419,46.

3. Augmentation de capital de EUR 105,54 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.419,46 à EUR 12.525,- par un versement en espèces.

Suite à ces changements l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-), représenté par cinq cent et une (501) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social est souscrit comme suit:

- Monsieur Olivier Lantin, préqualifié	188 parts
- Monsieur François Di Guglielmo, préqualifié	187 parts
- Monsieur Michel Chocholsky, préqualifié	126 parts
Total:	501 parts

4. Changement de la raison sociale en GARDEN DESIGN, S.à r.l.

Suite à ce changement l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de GARDEN DESIGN, S.à r.l.

5. Changement de l'objet social pour donner la teneur suivante à l'article 3:

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de pépiniériste-paysagiste avec la vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations en rapport avec l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

3. Est nommé gérant technique Monsieur Michel Chocholsky, préqualifié.

La société se trouve engagée par la signature conjointe du gérant technique et d'un des associés.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de cinq cent quinze euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: O. Lantin, F. Di Guglielmo, M. Chocholsky, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 février 2003, vol. 886, fol. 10, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 février 2003.

G. d'Huart.

(009681.4/207/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

FINANCIERE D'ANCONE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 33.608.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

Pour copie conforme

FINANCIERE D'ANCONE

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009214.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

EURO MALL VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 90.324.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 24 février 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1^{er} mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

Pour EURO MALL VENTURES, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03094. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009221.3/1005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

FINANCIERE D'IBIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.314.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

Pour copie conforme
FINANCIERE D'IBIS S.A.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009215.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

EURO MALL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 90.163.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la société en date du 24 février 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1^{er} mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

Pour EURO MALL LUXEMBOURG S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009217.3/1005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

UP FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.188.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2003, Réf. LSO-AC02575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Pour UP FINANCE S.A.

SGG
Signatures

(009219.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

TOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.633.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2003, Réf. LSO-AC02582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

TOFIN HOLDING S.A.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

(009225.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

FINANCIERE DE VIGNAY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.394.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

Pour copie conforme
FINANCIERE DE VIGNAY
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01731. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009222.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

MED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 89.506.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration en date du 17 février 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1^{er} mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

Pour MED HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2003, réf. LSO-AC03098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009227.3/1005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

ALFRI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.833.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2003, Réf. LSO-AC02585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

ALFRI HOLDING S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

(009228.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

LAURASIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.268.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2003, Réf. LSO-AC02591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

LAURASIA HOLDING S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

(009233.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

OMEGA SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.200.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2003, Réf. LSO-AC02580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

OMEGA SOFTWARE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(009224.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

OMEGA SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.200.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2003, Réf. LSO-AC02578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

OMEGA SOFTWARE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(009223.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

OMEGA SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.200.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2003, Réf. LSO-AC02577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

OMEGA SOFTWARE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(009220.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

EQUILEASE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.042.

Les statuts coordonnés au 24 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2003, Réf. LSO-AC02568, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

EQUILEASE INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(009234.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.
